



1. RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE

Nom		Prénom	
Adresse (numéro, rue)			
Ville		Province	Code postal
Téléphone domicile	Cellulaire/Bureau		Courriel

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE MANDATAIRE (SI APPLICABLE)

Nom		Prénom	
Compagnie			
Adresse (numéro, rue)			
Ville		Province	Code postal
Téléphone bureau	Télécopieur		Courriel

3. ADRESSE DES TRAVAUX (SI DIFFÉRENT)

Adresse	Numéro de lot
---------	---------------

4. LA DEMANDE

Genre de projet : ☐ Opération cadastrale ☐ Nouvelle construction à venir ☐ Rénovation/agrandissement d'une construction existante à venir		☐ Nouvelle construction en cours ☐ Rénovation/agrandissement d'une construction existante en cours Travaux en cours : Les travaux ont-ils fait l'objet d'un permis de construction? ☐ Oui No. de permis : _____ ☐ Non ☐ Autres travaux/ouvrage/intervention: Description :
Description du projet (joindre document supplémentaire ci-nécessaire) : _____ _____ _____		
Description de l'élément non-conforme au règlement de zonage et lotissement (indiquez les articles en question) : _____ _____ _____		

5. JUSTIFICATION

Raisons pour lesquelles le demandeur ne peut se conformer au règlement (ex : déplacement d'un bâtiment existant, superficie de terrain manquante, démolition nécessaire, etc.) :

Démonstration du préjudice causé au demandeur :

Démonstration que la dérogation demandée n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins :

6. DOCUMENTATION

Documents qui accompagnent la présente demande (cochez) :

- ☐ Procuration (si mandataire)
- ☐ Certificat de localisation (pour une construction existante)
- ☐ Justification et détails du projet
- ☐ Plan d'implantation (pour une construction projetée)
- ☐ Photographies (prises dans les 30 derniers jours)
- ☐ Plans et devis
- ☐ Autre :

7. DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU MANDATAIRE

Je soussigné certifie que les renseignements fournis dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Signature du propriétaire ou du mandataire

Date (mm/jj/aaa)

RÉSERVER À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

Demande reçu le :

Date à laquelle tous les documents ont été fournis :

☐

FRAIS DE \$500.00 PAYÉ LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE

Signature :

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉS

CONDITIONS PRÉALABLES POUR ACCORDER UNE DÉROGATION MINEURE EN VERTU DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (LAU) (ARTICLES 145.1 À 145.8) ET DU RÈGLEMENT 299 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES*

Conditions d'admissibilité (LAU) :

Toutes les dispositions réglementaires des règlements municipaux de zonage et de lotissement en vigueur peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure, à l'exception des dispositions portant sur les objets suivants :

- a) L'usage;
- b) La densité d'occupation du sol;
- c) La contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;
- d) Dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général, toute disposition réglementaire adoptée en vertu des paragraphes 16° ou 16.1° du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4° ou 4.1° du deuxième alinéa de l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, a-19.1).

Toute demande portant sur une disposition relative à un objet mentionné aux paragraphes a) à d) est non admissible à faire l'objet d'une demande de dérogation mineure et doit être refusée par le fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application des règlements d'urbanisme.

Une demande de dérogation mineure peut être formulée dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, ou que l'opération cadastrale est déjà effectuée, à condition que le requérant ait obtenu le permis ou le certificat qui était requis pour leur réalisation. En l'absence d'un tel permis ou certificat, sauf si l'intervention concernée ne requerrait pas de permis ou de certificat en vertu du règlement des permis et certificat en vigueur, le fonctionnaire désigné à l'application des règlements d'urbanisme doit refuser la demande.

Critères qui seront utilisés par le CCU et le conseil municipal pour faire l'analyse de la demande:

- 1) La dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;
- 2) La dérogation ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;
- 3) La dérogation ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- 4) La dérogation ne peut être accordée si elle a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;
- 5) La dérogation doit avoir un caractère mineur;
- 6) Les travaux ou l'opération cadastrale en cours ou déjà exécutés, le cas échéant, ont été effectués de bonne foi.

Malgré les paragraphes 2), 3) et 4) précédents, une dérogation peut être accordée, même si elle a pour effet d'accroître les inconvénients inhérents à la pratique de l'agriculture.

* Ce document n'a pas de valeur légale. Pour prendre connaissance de l'ensemble de la réglementation et des dispositions légales, veuillez-vous référer au(x) règlement(s) et à la loi applicable.